

Les collections phrénologiques des Écoles de Santé navale au XIX^e siècle

Abigaëlle Marjarie,

Doctorante en histoire des sciences

Avez-vous la « bosse du crime » ? Cette expression familière tire son origine de l'étude d'un organe connu de tous, mais qui reste encore plein de mystère : le cerveau. Nous devons cette image à Franz Joseph Gall (1758-1828), fondateur de la phrénologie.

Le principe en est simple : en se concentrant sur la forme du crâne d'un individu, il est possible d'en déterminer les capacités

physiques, intellectuelles ou morales. Une protubérance atteste d'un talent, là où un renfoncement en signale l'absence.

Mouvement qui a saisi toute l'Europe, certains savants ont qualifié cette étude comme étant scientifiquement révolutionnaire, là où d'autres trouvaient que c'était une farce. Néanmoins, la doctrine de Gall passionne le XIX^e siècle, de la communauté artistique aux personnalités politiques.

Attribué à son disciple Johann Gaspar Spurzheim (1776-1832) au début du XIX^e siècle, le terme phrénologie est composé des racines grecques *phreno-* « intelligence », « âme », et de *-logi*, « discours », « traité ». Son étude et sa pratique seront présentées ici selon les travaux des officiers de santé de la Marine de Toulon, Brest et Rochefort. Suivant le règlement du 8 février 1798 (1), j'utiliserais l'appellation « École de Santé Navale » pour

(1) Règlement qui transforme les Écoles de chirurgie de la Marine en Écoles de Santé navale, où l'enseignement de la médecine et de la pharmacie complète celui de la pratique chirurgicale. Néanmoins, les membres du Corps de Santé de la Marine continueront d'être appelés chirurgiens jusqu'en juillet 1865.

désigner le lieu d'apprentissage principal des aspirants chirurgiens, médecins et pharmaciens ; et non pas « École de Médecine navale » comme le désigne actuellement le frontispice dudit pavillon rochefortais.

Ignoré pendant de nombreuses années, il existe aujourd'hui peu d'études retraçant l'histoire et l'impact que la phrénologie a pu avoir sur l'ensemble d'une société. Dans le champ historique, il faut attendre les travaux d'Oswald Temkin (2), de Georges Lanteri-Laura (3) et les travaux récents de Marc Renneville (4) pour dépeussier la phrénologie. Ce regain d'intérêt se retrouve également dans d'autres travaux portant sur le développement de la neurologie (5) ou encore dans l'anthropologie criminelle du début du ^{xx}e siècle.

Les riches collections qui nous sont parvenues témoignent du rayonnement qu'avait la phrénologie sur la société du ^{xix}e siècle. Si leur utilité était principalement didactique, on peut se questionner sur la présence de ce genre de pièces dans les muséums des Écoles de Santé navale. Quelle était leur valeur, leur utilité ? Dans l'esprit pragmatique d'un officier de santé, comment était perçue la phrénologie ?

Je répondrais à ces questions en retraçant dans un premier temps, l'histoire de la phrénologie. Dans un second temps, j'expliquerais comment cette doctrine a voulu servir dans le domaine de la répression pénale. Enfin, dans un troisième temps, je présenterais les diverses collections des Écoles de Santé navale de Toulon, Brest et Rochefort.

Genèse d'une doctrine qui a marqué le ^{xix}e siècle

Les communautés scientifiques et philosophiques de la seconde moitié du ^{xviii}e siècle n'ont de cesse de s'interroger sur le siège de l'entendement humain. Se trouve-t-il dans la tête ? Ailleurs ? Les théories sont multiples et aucune des communautés ne s'accorde sur la question et c'est dans ce contexte que Gall conceptualise sa théorie. Au départ, ce n'est qu'une observation physiologique lorsqu'il était étudiant : certains de ses camarades étaient meilleurs que lui en récitation. Il remarque que leurs arcades sourcilières étaient plus proéminentes que les siennes, il en déduit que la « mémoire des mots » s'y trouve et qu'il devait exister plusieurs mémoires. De ce constat, il considère alors

que l'entendement humain se situerait dans le cerveau, et le crâne, son enveloppe protectrice, en serait le reflet exact. Ainsi, il serait possible de lire et comprendre l'homme s'il existait une méthode pour déchiffrer les formes du crâne.

À la fin du ^{xviii}e siècle, il établit une première cartographie dite « craniologie de Gall », composée de vingt-sept aires réparties de l'arrière du crâne jusqu'aux globes oculaires, représentatives des diverses facultés affectives et intellectuelles. Cette topographie repose sur des gestes simples : la palpation crânienne permet de localiser les bosses (faculté présente) et les creux (faculté absente). Selon la taille de la protubérance, la faculté associée à la zone est plus ou moins importante.

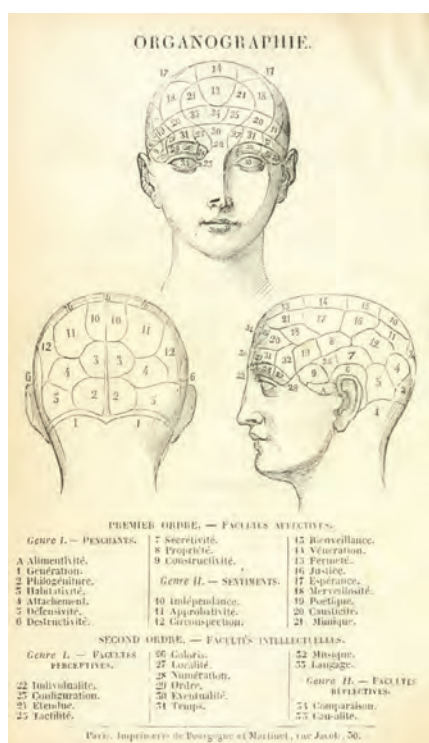


Fig. 1 : Évolution du système de Gall au ^{xix}e siècle, *Manuel de phrénologie*, J. Fossati, 1845.

Il commence par présenter sa doctrine dans son pays natal : l'Autriche. Les communautés scientifiques et bourgeoises viennoises vont rapidement déconstruire son raisonnement qu'ils jugent peu crédible et en contradiction avec la morale chrétienne. Il sera chassé de Vienne pour progressivement rejoindre l'ouest de l'Europe. Il ne cesse de présenter son étude craniologique accompagné de son collègue et disciple Spurzheim et fait face aux mêmes critiques.

Il finira par atteindre Paris et y trouvera la reconnaissance tant attendue. Il présente sa phrénologie où il le peut. Dans les salons mondains, bourgeois, artistes et auteurs, se prêtent à ce qu'ils qualifient de science divinatoire, se laissant volontiers palper le crâne pour mieux se connaître ou connaître les prédispositions de leurs enfants.

De nombreux écrits témoignent de l'emprise que la phrénologie et la physiognomonie avaient en France, comme en démontre le dictionnaire de Théophile Thoré (6) (1807-1869) destiné à l'usage des artistes, des gens du monde, des instituteurs, des pères de famille, des jurés. Dès 1830, la phrénologie sort des salons mondains pour les foires où elle se spécialise dans les conseils matrimoniaux. Une majorité des savants français, intrigués, se laissent convaincre par ce nouvel art. L'effet est quasi-instantané et une majorité des capitales européennes se dotent de « Société de phrénologie » durant la première moitié du ^{xix}e siècle. Après des scientifiques, Gall démontre sa doctrine grâce aux moulages réalisés par Pierre Marie Alexandre Dumoutier (7) (1797-1871). Ces moulages, dont certains sont exposés au Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, sont réalisés sous la direction de Gall selon un procédé simple : trouver un penchant isolé sur un individu (lambda, criminel, etc.) puis vérifier l'aire adéquate pour attester le diagnostic, puis réalisation du moulage pour une étude future.

Nombre de personnalités, dont Georges Cuvier (1769-1832) ou Napoléon Bonaparte (1769-1821), ont vertement critiqué la phrénologie. Au regard de la justice, elle entraine en conflit avec la notion du libre arbitre. La phrénologie pré-déterminant le comportement d'un individu, son libre arbitre serait inexistant : l'individu n'est pas jugeable puisqu'il n'est pas directement responsable des actions qu'il commet... Pourtant, Gall ne cessera de défendre sa doctrine en soutenant le contraire, que la liberté morale existe bien et qu'un homme est responsable de ses actes.

À partir des années 1840, la popularité de la phrénologie décline et la théorie de Gall sera totalement abandonnée une dizaine d'années plus tard. Si elle a permis d'amorcer les études neurologiques et psychiatriques, elle laisse un tragique héritage. Le classement des individus selon leur penchant ou comportement a développé l'idée de hiérarchisation entre les hommes selon leur race, ce qui est un des piliers fondateurs des théories raciales de la fin du siècle.

(2) Temkin Oswald, « Gall and the Phrenological Movement », *Bulletin of the History of Medicine*, 1947, vol. 21, n° 3, pp. 275-321.

(3) Lanteri-Laura Georges, *Histoire de la phrénologie* (L'homme et son cerveau selon F. J. Gall), Paris, PUF, 1970. Rééd. 1993.

(4) Renneville Marc, *Le Langage des crânes, une histoire de la phrénologie*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 2000. Rééd. chez La Découverte, 2020.

(5) Rawlings Charles E., Rossitch Eugène, « F. J. Gall and his contribution to neuroanatomy with emphasis on the brain stem », *Surgical Neurology*, 1994, vol. 42, n° 3, pp. 272-275.

(6) Thoré Théophile, *Dictionnaire de phrénologie et de physiognomonie à l'usage des artistes, des gens du monde, des instituteurs, des pères de famille, des jurés*, Paris, Librairie Usuelle, 1836.

(7) Moulage de la Faculté de médecine de Paris, il le fut également pour la Société phrénologique de la capitale. Il fut le premier vulgarisateur de cette science et ouvrit en janvier 1836, un musée phrénologique. Dumoutier participera en 1837, au second voyage de circumnavigation de Dumont d'Urville comme préparateur d'anatomie et de phrénologie à bord de l'*Astrolabe*.

La phrénologie, une passion dans les domaines artistiques et littéraires

Véritables reflets des mouvements de pensées de ce temps, on retrouve dans les mondes de l'art et de la littérature, diverses utilisations des théories de Gall pour perfectionner la figuration humaine, ou encore décrire des personnages. Parfois, l'avis personnel des auteurs se glisse dans le récit.

L'historien de l'art Laurent Baridon (8) relève l'appropriation des théories physiognomiques par les artistes pour rendre plus réalistes les portraits et les émotions, tant dans leur beauté que dans leur imperfection. Les artistes-peintres ou sculpteurs étaient les plus réceptifs à ces études, car leur fonction et activité principale étaient les commandes de portrait. Il note également qu'artistes, physiognomistes et phrénologues travaillaient de concert.

Le sculpteur David d'Angers (1788-1856), fervent défenseur de cette doctrine, l'utilisait volontiers pour former les visages de ses statues. De même, on retrouve quelques principes phrénologiques dans les Monomanies de Théodore Géricault (1791-1824), portraits représentant des patients aliénés du docteur Étienne-Jean Georget (1795-1828), chef de l'hôpital de la Salpêtrière, qui lui en a passé la commande.

Le monde littéraire n'est pas en reste concernant ce savoir. On peut par exemple retenir le chapitre X sur l'éducation du roman éponyme Bouvard et Pécuchet (9) de Gustave Flaubert (1821-1880). Il y démontre la dangerosité de véhiculer des concepts parfois mal maîtrisés et appliqués par les partisans de Gall.

Edgar Allan Poe (1809-1849), maître du fantastique, critique la doctrine dans sa nouvelle « Double assassinat dans la rue Morgue » (10) en expliquant que « la faculté d'analyse ne doit pas être confondue avec la simple ingéniosité scientifique ». De son point de vue, les phrénologues cherchent à attirer l'attention générale des écrivains psychologues.

Protéger la société : la phrénologie dans le domaine de la répression pénale

Pour démontrer leur analyse, Gall et ses disciples, s'exercent dans les prisons parisiennes et dans les bagnes métropolitains. Sans connaître le crime du condamné, ils vont chercher à identifier les différentes aires liées à l'animalité (instinct carnassier) et au crime, relevant les protubérances les plus importantes. Leurs verdicts, d'après des témoignages, sont souvent concordant. Lorsqu'ils le peuvent, ils étudient également le cerveau des criminels pour approfondir cette science qui veut se mettre au service de la protection civile. Les phrénologistes étaient persuadés qu'une analyse crânienne le plus tôt possible permettait de déceler les individus propices au crime.

Lors de la mort de criminels tristement célèbres, des moulages en plâtre étaient réalisés et parfois envoyés dans les Écoles de Médecine en France. C'est le cas, par exemple, des moulages de Pierre François Lacenaire (11) (1803-1836) et de Giuseppe Fieschi (12) (1790-1836) présents dans la collection phrénologique dans le musée de l'École de Médecine navale de Rochefort. À la fin du XIX^e siècle, cette étude physiognomiste sera développée par certains criminologues.

D'une part en Italie, avec les travaux sur les types de criminels de Cesare Lombroso (1836-1909). Il considère que la déviance et le crime sont des phénomènes anatomiques et physiologiques. Il distingue cinq types de criminels : criminels aliénés, criminels d'habitude, criminels d'occasion, criminels par passion et criminels-nés.

D'autre part, en France par Alphonse Bertillon (1853-1914), créateur de l'anthropométrie judiciaire appelé « bertillonage » qui repose sur le relevé de neuf mesures du corps ainsi qu'un portrait descriptif d'un individu arrêté. Son objectif était de créer un fichier unique, utile à toutes les polices pour appréhender suspects et criminels, et mieux servir la justice. Il est également connu pour avoir fondé le premier laboratoire de police d'identification criminelle (1882), l'ancêtre de la police scientifique d'aujourd'hui.

Une institution typique du XIX^e : les bagnes portuaires

L'ordonnance royale du 27 septembre 1748 réunit les galères à la Marine Royale. C'est la date d'abandon des bateaux à rames et les galériens condamnés furent répartis entre Toulon (13), Brest (14) et Rochefort (15). C'est le début des bagnes portuaires en métropole. Les crimes pouvant amener au bague sont multiples et toutes les couches sociales pouvaient être condamnées à une peine de travaux forcés.

Les bagnes de la Marine ont deux objectifs : l'un logistique, les forçats servant de main-d'œuvre abondante et peu chère aux travaux des arsenaux ; l'autre moral, avec le rachat de la peine du condamné par la force de son travail. En moyenne, les peines variaient de 3 ans à la perpétuité selon le crime ou les Cours d'assise. Cependant, les conditions de vie, la pénibilité du travail, la violence, le manque d'hygiène, rendent la vie difficile.

Selon les divers règlements et instructions édités par le ministère de la Marine et des Colonies au XIX^e siècle pour les bagnes, les forçats étaient classés selon leur temps de peine, mais aussi selon leur état de santé ; le bague de Brest accueillait, durant la première moitié du siècle, les forçats impropres au travail de la chiourme.

Le travail qui leur était affecté dépendait de plusieurs facteurs. Les condamnés à perpétuité et au caractère sanguin s'occupaient des tâches les plus pénibles (halage des navires, transport des pièces de bois, etc.). Le savoir-faire des artisans condamnés était mis à profit dans les ateliers de l'arsenal ; toute aussi qualifiée, cette main-d'œuvre était moins coûteuse que des ouvriers libres. Les forçats à la santé fragile ou au corps mutilé, restaient au bague et s'occupaient de l'intendance. Ceux les plus chanceux et les plus dociles, étaient assignés au travail à l'hôpital maritime, en tant qu'infirmier, jardinier ou garçon d'amphithéâtre.

Les bagnes étaient des foyers d'infections. Les hommes vivaient dans des conditions déplorables où l'hygiène élémentaire était parfois absente. Travaillant dans les arsenaux, ils étaient en contact avec les Marins qui revenaient de campagne maritime et qui

(8) Baridon Laurent, « Du portrait comme une science : phrénologie et arts visuels en France au XIX^e siècle. », Bouton C., Laurand V., Raïd L., *La Physiognomonie. Problèmes philosophiques d'une pseudo-science*, 2003, France. Éditions Kimé, pp. 143-170, 2005.

(9) Flaubert Gustave, Bouvard et Pécuchet, Paris, Alphonse Lemerre, 1881.

(10) POE, « Double assassinat dans la rue Morgue », *Histoires extraordinaires*, préface de Julio Cortazar, Paris, Gallimard, 1973, pp. 47-91.

(11) Condamné à mort pour faux en écriture, vols et assassinats.

(12) Organisateur d'un attentat raté contre Louis-Philippe et la famille royale à la « machine infernale » le 28 juillet 1835, condamné à mort.

(13) Ouvert en 1748, fermé en 1873.

(14) Ouvert en 1749, fermé en 1858.

(15) Ouvert en 1767, fermé en 1852.

étaient porteurs de germes ou de virus. La proximité dans laquelle ils vivaient alors facilitait grandement les épidémies. Toutes ces conditions faisaient que, si la main-d'œuvre était malade, le travail à l'arsenal était retardé. Les officiers de santé avaient donc la charge de soigner dans les infirmeries des bagnes ou opérer dans les hôpitaux maritimes.

La forte population de condamnés et les taux de mortalité élevés avaient un avantage non négligeable à la formation théorique et pratique des médecins, chirurgiens et pharmaciens. Le condamné, destitué de ses droits civiques, devenait à sa mort la propriété de l'hôpital maritime si son corps n'était pas réclamé par sa famille dans les vingt-quatre heures suivant son décès. L'instruction de l'anatomie, l'étude de maladies, les pratiques chirurgicales dans les Écoles de Santé navale ont donc permis de former un personnel de santé expert.

Si le bagne était très bien perçu de sa création jusqu'au début du XIX^e siècle, il fut vivement critiqué par la suite. En effet, ce système punitif, humiliant et pénible se montrait indigne du pays des Lumières. Les politiques français n'ont eu de cesse d'essayer d'améliorer les conditions de travail et de vie des forçats : chauffage l'hiver, grâces royales, meilleurs soins médicaux, etc. La France était alors partagée : ceux pour la conservation du bagne et ceux fermement contre ce système carcéral. La « littérature du bagne » (16) joua également un rôle très fort dans la prise de conscience de la condition des condamnés, renforçant les mesures positives à l'égard des bagnes. Dès 1840, le bagne et les forçats dérangent. En plus d'être accusés de corrompre les Toulonnais, Brestois ou Rochefortais, les condamnés sont accusés de « voler » le travail des ouvriers libres et honnêtes. Les bagnes en France ferment tour à tour. En 1852, le bagne de Rochefort ferme ses portes et les condamnés sont transférés à Brest, puis en Guyane et en Nouvelle-Calédonie ; c'est le début des bagnes coloniaux.

Les collections phrénologiques dans les Écoles de Santé navale

Les officiers de Santé navale de Brest, Toulon et Rochefort n'échappent pas à la popularité de la phrénologie. Mais pourquoi

s'y intéresser particulièrement dans ces Écoles ? Si la recherche scientifique est l'hypothèse la plus probable, d'autres pistes peuvent être envisagées : un objectif didactique de la collection pour enseigner le système de Gall à une période où il était encore populaire ; une volonté de montrer l'irrationalité de la doctrine ; un travail personnel d'un professeur d'anatomie ; le chef-d'œuvre d'un élève ayant passé un examen (anatomie, chirurgie, etc.). Deux hypothèses semblent se démarquer des autres au vu des sources actuelles.

Toulon : une collection documentée

Les premières expériences phrénologiques dans les villes de la Marine, et par conséquent leur exposition dans les muséums des Écoles de Santé navale, commencent à Toulon en 1828.

Tout débute avec le docteur Félix Auguste Voisin (17) (1794-1872), aliéniste renommé et membre fondateur de la Société phrénologique de Paris (14 janvier 1831). À son arrivée à Toulon en novembre 1828, il propose au commissaire du bagne, M. Raynaud, d'appliquer les principes de Gall et Spurzheim. En palpant leur crâne, il dit être en mesure de distinguer certains criminels des autres « [...] tout aussi bien que si j'avais été longtemps, comme vous, le témoin journalier de leurs actions, et je dois, par conséquent, ne pas me tromper, dans la majorité des cas, sur l'espèce d'infraction légale qui les a fait condamner. » (18). Le commissaire Raynaud accepte la requête de l'aliéniste et rassemble trois-cent-cinquante forçats. Parmi eux, Voisin avait demandé qu'il y ait vingt-deux hommes condamnés pour viol ; ce sont eux qu'il doit identifier. Pendant son étude des condamnés, il est observé par le chirurgien en chef du port, François Marie Sper (1775-1844), le médecin en chef, Jean André Fleury (1763-1835), le chirurgien major Hubert Lauvergne (1797-1859), ainsi que M. Possol, probable conservateur du muséum de l'École de Santé navale. Il isole vingt-deux individus ayant une nuque large et saillante. Après vérification par le commissaire Raynaud, il s'avère que sur cette sélection treize hommes avaient été condamnés pour viol, soit un peu plus de la moitié. C'est pour lui un signe tangible que la doctrine de Gall fonctionne.

Si cet exercice, narré par le journaliste Pierre Zaccane (19) est à prendre avec une certaine distance, on peut néanmoins suppo-

ser que c'est à ce moment qu'Hubert Lauvergne se découvre un très vif intérêt pour la phrénologie.

En démontre ses nombreux travaux lorsqu'il occupe le poste de professeur de médecine et médecin en chef de l'hôpital des forçats de Toulon.

Il est possible de déceler, dans son Deuxième mémoire sur l'innervation (20), sa confiance dans le système de Gall qui « n'est que l'ingénieuse exagération d'un fait vrai. » (21). Il y traite notamment de l'organisation cérébrale et comment elle peut influer sur l'homme considéré comme être instinctif, intellectuel et moral. Il y expose également sa réflexion sur les causes organiques qui poussent naturellement l'homme vers le bien ou vers le mal, sur les circonstances de ses dispositions innées, et sur les moyens d'y remédier.

En 1841 paraît dans *Les forçats considérés sous le rapport moral, physiologique et intellectuel, observés au bagne de Toulon* (22), les résultats de sa longue étude menée auprès des patients de l'hôpital du bagne. La publication de cet ouvrage résulte de son intérêt pour la phrénologie d'une part, mais surtout, il estime que ses recherches pourraient fournir des renseignements utiles dans une période où des réformes visent à repenser, voire améliorer, le système pénitentiaire en France. C'est à ce jour le seul ouvrage traitant d'une étude phrénologique sur des forçats par un officier de santé.

En sa qualité de médecin du bagne, présent de l'accueil d'une chaîne au départ du forçat (peine arrivée à terme ou décès), il pose une question fondamentale qui anime la seconde moitié du XIX^e siècle quant à la place des bagnes portuaires : remplissent-ils bien le but que s'est proposé la société qui les a institués ? Sa réponse ne laisse aucun doute et s'aligne sur la position d'une majeure partie de l'opinion française, laissant prévoir leur fermeture au profit des bagnes coloniaux : « *les bagnes peuvent être considérés comme une œuvre de charité fondée en faveur des voleurs et des assassins est aussi contraire à l'amélioration morale des condamnés que funeste aux intérêts de la société* » (23).

Pratique courante dans les Écoles de Santé navale, le muséum de Toulon accueillait plusieurs types de collections (anthropologique, botanique, anatomique, etc.) dont la portée était pédagogique et didactique. Il n'est pas impossible, considérant l'étude

(16) Notons par exemple, les ouvrages des journalistes Pierre Zaccane ou Maurice Alhoj, les écrivains comme Victor Hugo ou Honoré de Balzac.

(17) En plus de ses activités médicales, il a fondé et dirigé une maison instituée pour le traitement de maladies mentales à Vanves. Considéré comme l'un des membres les plus éminents de l'École française de phrénologie, il fut également le président de la Société phrénologique (1839-1840).

(18) Zaccane Pierre, *Histoire des bagnes, depuis leur création jusqu'à nos jours. Brest, Toulon, Rochefort, Lorient, Cayenne - Vie du bagne, forçats célèbres - La chaîne - Évasions - Le bourreau du bagne - Bastonnade*, réédition, Paris, En Marge, 1998, p. 78.

(19) Zaccane, *Ibid.*, « De la phrénologie criminelle », pp. 77-85.

(20) Lauvergne Hubert, *Deuxième mémoire sur l'innervation, 1^{re} partie*, A. Baume, Toulon, s.d.

(21) *Ibidem.*, p. 17.

(22) Lauvergne Hubert, *Les forçats considérés sous le rapport moral, physiologique et intellectuel, observés au bagne de Toulon*, J.-B. Baillière, Paris, 1841.

(23) *Ibidem.*, p. VIII.

approfondie de Lauvergne, que ce muséum possédait une collection de crânes phrénologiques importante. À ce jour, sa localisation reste inconnue, probablement disparue ou mêlée à une autre collection phrénologique (24).

Brest : la collection perdue

Il est assez difficile de retracer l'histoire de l'École de Santé navale de Brest, aussi bien que celle des deux autres ports. Les bombardements de la Seconde Guerre mondiale qui ont frappé ce port n'ont permis qu'une conservation partielle des archives concernant l'hôpital maritime et le bague au sein de la ville.

Aujourd'hui, il ne reste que quelques pièces anthropologiques héritées du XIX^e siècle et quelques objets témoignant de l'histoire de la pharmacie militaire, exposées dans la salle de conférence et la Salle Clermont-Tonnerre (25). Concernant la collection phrénologique, elle semble avoir disparu, sans traces dans les inventaires... Il ne reste aujourd'hui que quelques photographies et les souvenirs du personnel de l'actuel hôpital d'instruction des Armées.

Pourtant, de nombreux témoignages dont celui du chirurgien Amédée Lefèvre (26) (1798-1869) témoignent « [...] d'un riche musée d'anatomie normale et pathologique ». Les nombreux échanges avec d'autres Écoles scientifiques (Paris, Montpellier) ont permis d'enrichir les collectes (27) déjà présentes des officiers de Santé. À tel point que l'historien Jacques Léonard (28) estime que les collections d'histoire naturelle étaient supérieures à celles de Toulon et de Rochefort.

Rochefort : dernière demeure des forçats

La seule collection encore accessible et exposée, véritable témoignage physique de ce courant de pensée dans les Écoles de Santé navale, se trouve à Rochefort.

Si à ce-jour, aucun document (mémoire, ouvrage publié, notes, etc.) ne permet de déterminer le ou les créateurs de cette collection, on peut néanmoins affirmer deux choses : premièrement, elle a été conçue entre 1837 et 1840 (29) ; deuxièmement, elle est le résultat du travail d'un officier de Santé, professeur ou responsable d'un Service. Six professeurs et praticiens se démarquent particulièrement à savoir

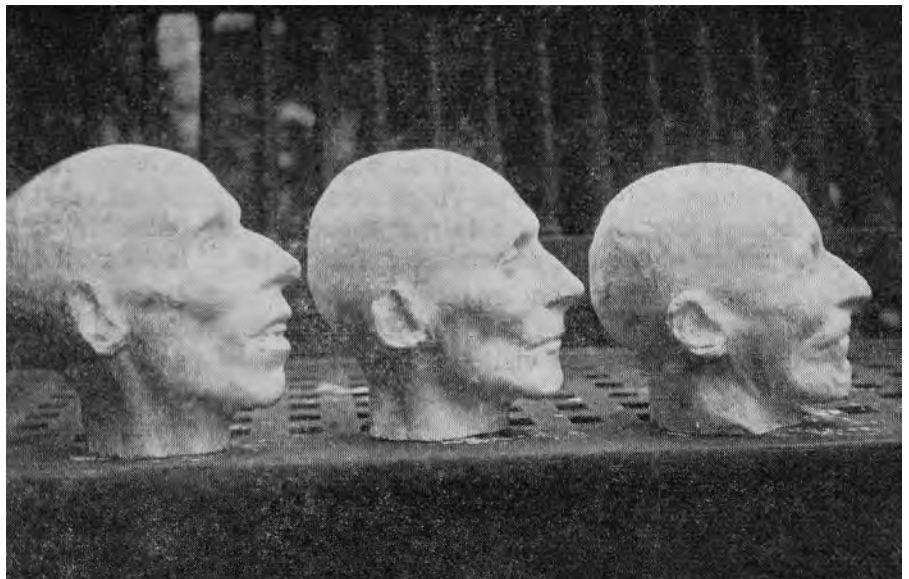


Fig. 2 : Moulage des forçats Baudalet, Delacolonge et Coignard.

Raymond Lalanne (1779-1840), Jean-Baptiste Clémot (1776-1852), Amédée Lefèvre, Gustave Théodore Laurencin (1799-1854), Jean-Baptiste Triaud (1788-s. d.) et Louis Martial Le Prédour (1784-1872).

Se côtoient sur les mêmes étagères, exposés aux visiteurs, vingt-six crânes de forçats, accompagnés de masques mortuaires et de quelques crânes inconnus où sont renseignés le système de Gall. Les crânes sont en (très) bon état. La particularité de cette collection est son référencement, quasi-exceptionnel

pour des crânes d'inconnus. Les cartels comportent le nom du propriétaire et son crime.

Lors d'une étude (30) menée en 2017 sur cette collection, il m'a été possible de confirmer l'identité et de retracer un morceau de la vie de dix-huit criminels. L'identité de sept condamnés restent à confirmer, dû soit à un mauvais renseignement du patronyme ou du crime, soit parce qu'un registre d'entrée au bague manque au Service Historique de la Défense de Rochefort. Un seul crâne référencé reste à trouver dans les archives.



Fig. 3 : Vitrine du musée de l'Ancienne École de Médecine navale. Photographie d'Abigaëlle Marjarie (2017).

(24) Il n'était pas rare que les collections circulent dans d'autres muséums.

(25) Salle de réunion du personnel.

(26) Lefèvre Amédée, *Histoire du Service de Santé de la Marine militaire et des Écoles de Médecine navale en France (1666-1867)*, Paris, J.-B. Baillière, 1867.

(27) Collectes menées lors des voyages de circumnavigation.

(28) Léonard Jacques, *Les officiers de Santé de la Marine française de 1814 à 1835*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1967.

(29) Étude menée en 2017. La datation a été établie selon les dates de décès inscrits dans les registres chiourmes et les divers rapports d'autopsies disponibles au SHD de Rochefort.

(30) Marjarie Abigaëlle, *La collection phrénologique de l'Ancienne École de Médecine navale de Rochefort (1837-1840)*, Master 1 DPEC, Histoire, La Rochelle, Université de La Rochelle, 2017, 135 p.

La collection est un échantillonnage de « personnalités criminelles » (31) ainsi que des condamnations « type » qui menaient au bagne : homicide (avec arme, empoisonnement), vol (avec ou sans violence), faux en écriture ou en monnaie, viol. Quelques-uns, comme le montre les cartels, se distinguent des autres et sont renseignés en tant que « pirate », « fou », « idiot », « bigame » ou « corse ». Cette dernière distinction n'est pas sans rappeler la fermeté de la métropole sur la population de l'île de Beauté, et particulièrement de ses criminels au XIX^e siècle.

Cependant, un détail peut remettre en cause l'attribution actuelle des cartels. Il est inscrit à l'encre rouge, sur le front de la majorité des crânes, un numéro qui diffère parfois de celui enseigné sur le cartel. Aucune information, à ce jour, ne permet d'affirmer que tous les crânes soient bien attribués à leur propriétaire d'origine. La numérotation n'est pas linéaire, ce qui laisse penser que la collection ait été plus grande, surtout si l'on considère la durée estimée de la collecte, et la pratique d'échanges de collections entre le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris ou les Écoles de Médecine de Montpellier. Le manque d'écrit sur cette collection est intrigant ; les inventaires ne sont plus en possession du musée (32), aucune trace rédigée par le créateur de cette collection n'a été retrouvée... L'énigme demeure.

Quelques exemples

Anthelme Collet (1785-1840) est enregistré sous le n° 10 436 au bagne de Rochefort. Son registre chiourme (33) indique qu'il avait les cheveux, les sourcils et une barbe fournis châtain, qu'il avait les yeux roux, le nez gros et épaté, les lèvres saillantes, un front haut, large, ridé, très découvert et échancré. Fils de Jean-Baptiste (menuisier ébéniste) et de Claudine Burtin, c'était un garçon sans profession natif et domicilié dans l'Ain. Collet a longtemps tenté d'échapper à la justice.

À la mort de son père lors d'une campagne dans le Piémont en 1793, il part en Italie avec son oncle maternel, curé réfractaire. Plus préoccupé par les affaires politiques, il délaisse l'éducation du jeune Collet, âgé de 9 ans. Lorsqu'ils reviennent en France, Étienne Collet, oncle paternel, capitaine du génie militaire puis chef de bataillon, fait inscrire son neveu au Lycée de Fontainebleau. Dix mois après son admission à l'École, à 16 ans et demi, il subit son examen : il sera reçu

sous-lieutenant et intégrera le 101^e régiment de ligne, stationné à Brescia. Il sera blessé lors du siège de Gaëte (12 février 1806). Désabusé de l'Armée, il quittera l'hôpital aidé de l'aumônier. Collet reste sous sa protection avant de s'enrôler comme novice chez les missionnaires de l'abbaye de St-Pierre à Cardinal. Il y suit les enseignements pendant deux ans. Un jour, le père supérieur lui confie une mission auprès d'un banquier à Naples. C'est alors qu'il débute sa vie de criminel : il escroque le banquier de 22 000 F. et disparaît. Collet ne cessera alors de changer de costume, tantôt religieux, tantôt bourgeois : « [...] j'ai souillé le sanctuaire, déshonoré l'épée, exploitant sous le camail la bourse des fidèles, ravageant les caisses de l'État [...] ». (34) ».

Il fut condamné au Mans par arrêt de la Cour d'Assise de la Sarthe le 27 septembre 1820 pour deux faux en écriture privée d'une somme de 2 450 F. et d'en avoir fait usage en état de récidive. Il sera condamné à la peine de vingt ans de fers. Il ira d'abord au bagne de Toulon, puis Brest, avant d'entrer définitivement à celui de Rochefort à l'âge de 39 ans.

Son audace et sa capacité à se fondre dans toutes les couches de la société, inspirera de nombreux auteurs pour la création de personnages (35) ou pour écrire un récit de sa vie. Toutefois, il juge que « Quelques écrivains mal renseignés ont chargé ma vie d'une foule d'épisodes que je désavoue formellement ; d'autres ont tronqué les faits. (36) ». Collet prend la plume et en 1836 publie son auto-

biographie sous le titre *Mémoires d'un condamné ou vie de Collet écrite par lui-même* (37). Par cette démarche, il souhaite « réparer » sa réputation en donnant sa vérité. Il souhaite que son témoignage serve d'exemple du chemin à ne pas suivre et conclut que, s'il avait eu une meilleure éducation, il n'aurait pas suivi la voie du crime. Il décédera à l'hôpital de la Marine le 8 novembre 1840 à l'âge de 55 ans, d'une « maladie peu grave en apparence » (38). Il devait être libéré (39) le 24 novembre.

Bernard Félix Huet, grand voyageur dans l'âme, est décrit comme ayant les cheveux châtain foncé et grisonnant et les oreilles percées. Il avait plusieurs tatouages dont une ancre bleue sur le dessus de la main gauche. D'abord condamné à Brest le 14 août 1828 à la peine de mort pour meurtre et piraterie, sa condamnation sera commuée par le Roi en peine des fers à perpétuité. Sa vie est tout aussi romanesque qu'un roman de Dumas. Il voit le jour le 14 août 1787 à Bréhat (Côtes du Nord) dans une famille peu fortunée, mais bien vue dans la contrée. Son père, maître de manœuvre à bord d'un bâtiment de commerce, le forma lui-même au métier de marin. À seize ans, il embarque sur un navire marchand mouillant à Saint-Malo et se destinant aux Antilles. Attaqué par une corvette anglaise, l'équipage est emprisonné à Plymouth (Angleterre) ; Huet y apprendra l'anglais et parviendra à s'échapper pour retourner en France.



Fig. 4 : Lithographie. Moulage et crâne attribué à Anthelme Collet.

(31) On peut relever Anthelme Collet, François-Marie Renucci, Antoine Passio.

(32) Vol ou perte avant que le musée de la Marine devienne propriétaire du pavillon.

(33) Service Historique de la Défense Marine Rochefort, 1039.

(34) Collet, Anthelme, *Mémoires d'un condamné ou vie de Collet écrite par lui-même*, Marennes, J.-S. Raissac, 1836, p. VIII.

(35) Dont Vautrin dans *La Comédie Humaine* d'Honoré de Balzac.

(36) Collet, *Op. Cit.*, p. VII.

(37) Collet, *Op. Cit.*

(38) Zaccane, *Op. Cit.*, p. 77.

(39) Service Historique de la Défense Marine Rochefort, 2E1 263, *Dépêche* du 14 mai 1840.

Il devient le professeur d'escrime du fils d'un général établi en Normandie... Avant de s'enfuir avec la fille du militaire. Le couple est rattrapé à Calais. Huet est jugé et condamné à mort pour désertion (40). Cependant, il réussit à s'évader et rejoint les côtes anglaises. Il s'installera à Londres en tant que maître d'armes et sera rapidement reconnu pour ses talents. Ses origines françaises et sa renommée lui vaudront d'être provoqué en duel avec un bourgeois anglais ; duel qu'il gagnera en tuant son adversaire. Compromis, Huet embarque sur un corsaire à destination de Calcutta où le capitaine le nomme second grâce à ses compétences en Marine. Sur la route, il se démarque par la terreur qu'il inspire chez les Marins des navires qu'ils accostent. Grièvement blessé, il est débarqué au Cap de Bonne-Espérance. Une nouvelle fois, ses nombreuses compétences et son charisme lui permettent de se distinguer. Il acceptera le grade d'officier anglais, une fortune importante et épousera Anna-Christine Schalcoben, une des premières familles du Cap dont il prendra le nom.

Les traités de paix européens de 1816 entraînent un licenciement dans les Armées ; Huet est débouté de ses fonctions au Cap et retourne en Angleterre avec son épouse ; il y noiera cette dernière. En 1827, il monte à bord du brick *Cantabre* transportant 325 esclaves noirs de la Guinée vers les colonies. En sortant de la rade de Galinas, la frégate française *La Guerrière* les attaque et Huet est traduit le 4 août 1828 devant le Tribunal maritime de Brest où il recevra sa condamnation ; il sera transféré à Rochefort à l'âge de 41 ans.

Pour conclure, même si la théorie de Gall n'avait pas de bases scientifiques solides, elle a permis d'impulser de nombreuses recherches dans les champs de la neurologie, de la psychanalyse et de l'anthropologie criminelle. Les recherches et collections établies par les officiers de Santé montrent à quel point la théorie était entendue et étudiée par les scientifiques. Elle montre aussi que les Écoles de Santé navale, institutions d'enseignement, faisaient part d'un réseau national où les Savoirs circulaient librement. Donc, au lieu d'avoir la « bosse du crime », il valait mieux avoir celle des maths !

(40) Engagé en 1807 dans les Marins de la garde, il était tambour-major.